

CAHIER DES CHARGES RELATIF A

L'acquisition des triporteurs électriques

Vos interlocuteurs :

Service technique :

M. Mouaad BOULAKHBAR

Email : boulakhbar@iresen.org

Tel : +212 (0) 663 171 015

Service achats :

Mme. Jihane HSSAIN

Email : hssain@iresen.org

Tel : +212 (0) 664 331 926

CHAPITRE I: CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'une flotte de 25 triporteurs électriques, servant à un transport de marchandise dans une zone rurale du Maroc.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

2.1 Droit applicable

Le contrat issu de la présente consultation sera soumis au droit Marocain.

Tout désaccord entre IRESEN et le Prestataire devra être réglé à l'amiable par coopération entre les deux Parties, faute de quoi, le litige sera soumis au tribunal compétent de Rabat.

2.2 Textes de référence

L'ensemble des prestations décrites dans le présent document, ainsi que les rapports entre le Client et tout soumissionnaire répondant à cet appel d'offres (Ci-après le Soumissionnaire) ou exécutant le contrat (Ci-après le Prestataire) seront soumis au droit marocain.

2.3 Documents contractuels

Les obligations du Prestataire pour l'exécution des prestations, objets du présent Appel d'Offres, résulteront de l'ensemble des pièces constitutives du contrat désignées ci-dessous :

- *Le contrat à conclure avec ses annexes et ses avenants
- *Les commandes
- *Le présent document
- *La soumission et, le cas échéant, ses annexes

Après sa notification, le contrat pourra être modifié, le cas échéant, par des avenants ou échanges de lettres qui sont notifiés dès leur signature par les deux parties contractantes.

ARTICLE 3 : DATE LIMITE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées dans les conditions et délais prévus par le présent cahier des charges au service des achats au plus tard le **10/07/2019**.

Les fournisseurs doivent être en mesure de soumettre une proposition incluant le transport. Ce dernier est à leur charge jusqu'au lieu de livraison : El Kelaa.

ARTICLE 4 : DOSSIERS DE SOUMISSION

Tout Soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de soumission comportant :

a) Un Dossier Administratif comprenant :

Ce dossier doit comprendre :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur
- ✓ Extrait de Registre de Commerce
- ✓ Statuts
- ✓ Le cahier des charges dûment paraphé, signé et cacheté.
- ✓ Les délégations de pouvoir le cas échéant
- ✓ Les références

b) Un Dossier commercial, comprenant :

Le bordereau des prix détaillés et le contrat de maintenance doivent être clairement spécifiés.
Le prix d'homologation doit être inclus dans l'offre.

c) Un Dossier Technique comprenant :

L'offre technique du fournisseur doit reprendre les spécifications techniques telles que proposées dans le chapitre CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

ARTICLE 5 : MODE D'ADJUDICATION

La présente consultation sera adjugée selon les besoins d'IRESEN. Le fournisseur sera choisi sur la base de la qualité du matériel, du respect des besoins formulés à l'article 6 et de l'offre financière.

CHAPITRE II : PÉRIMÈTRE DE LA PRESTATION

ARTICLE 6 : CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les caractéristiques suivantes sont primordiales :

- Aucune pollution
- Grande capacité de transport et une large application
- Grande puissance et petite exigence pour l'état des routes
- Structure Simple, entretien commode et durable
- Faible consommation d'énergie, plus faible intensité du travail et réduction des coûts

Besoins fonctionnels

Le tableau suivant résume les principales caractéristiques techniques à respecter :

| | |
|-------------|----------------------------|
| Batterie | Plomb-Acide ou Lithium-ion |
| Vitesse Max | >30Km/h |

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Système de freinage | Frein à tambour |
| Distance à parcourir charge plein | >=70Km |
| Temps de charge normale | De 6 à 8 heures |
| Tension de charge | 220V |
| Fréquence de charge | 50Hz |

Le fournisseur devra fournir une information sur l'ensemble des caractéristiques techniques suivantes:

| GENERAL CHARACTERISTICS | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Cabin type | Braking distance |
| Design quality | Minimum turn radius |
| Cabin material | rearview mirrors |
| Center of gravity | Climbing ability |
| Vehicle dimensions length *width min. | warranty |
| Vehicle dimensions length *width max. | Passenger capacity |
| Seats | Max. speed |
| seat cover material | Range(loaded) |
| seat padding | Climbing ability(loaded) |
| provide pictures of vehicle | Braking distance |
| materials | Min.turning radius |
| Ground clearance min. | Min.clearance |
| tire size min. (front / rear) | Dimensions |
| max. gross weight | max. LxW |
| Brake F/R | max. curb weight |
| Parking | min. loading capacity |
| Fort shock absorber | Configurations |
| Rim | Motor |
| Motor Type | Battery |
| Output | Body & Roof |
| Output (V) | stretcher |
| Transmission Ratio | Windshield |
| Controller | Seats |
| Battery type | Rear view mirror |
| Standard battery capacity | Inner mirror |
| Loading Capacity | Tyre |
| Max. speed | Chassis |
| Reverse speed | Lighting system |
| speedometer | Sound system |
| Minimum range | Brake system |
| Battery meter | Charger |
| Lighting system | Dashboard |

HOMOLOGATION

Le fournisseur doit fournir les triporteurs homologués.

ARTICLE 7 : DUREE DE GARANTIE

Les triporteurs sont garantis pendant une durée d'**un an**.

ARTICLE 8 : CONTRAT DE MAINTENANCE

L'offre doit contenir un contrat de maintenance d'un an en dehors de garantie, comprenant :

- Visite de maintenance préventive semestrielle
- Pièces de rechange
- Support téléphonique et conseil
- Déplacements

Tous les services et pièces ci-haut mentionnés doivent être livrés sur le site d'El Kelaa (frais de transport et frais d'hébergement à la charge du fournisseur).

Durant le cours de la période de garantie et du contrat de maintenance, l'ensemble des frais seront à la charge du fournisseur et incluent la fourniture des pièces de rechange, la main d'œuvre et les frais de transport, d'hébergement et de subsistance.

ARTICLE 9 : MISE EN SERVICE

Tous les éléments requis pour la mise en service des triporteurs devront être apportés par le fournisseur. La mise en service devra être effectuée dans les délais mentionnés à l'article 11 du présent cahier des charges avec les conséquences qui y sont mentionnées en cas de non-respect des délais.

ARTICLE 10 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le fournisseur s'engage à fournir, à la livraison, toute la documentation nécessaire à l'utilisation, à la réparation et toute la documentation technique.

ARTICLE 11 : DURÉE ET CONDITIONS D'EXÉCUTION

Les triporteurs devront être livrés dans un délai maximum de 12 semaines à compter de la réception du bon de commande.

Si le délai de livraison est autre que 12 semaines, il faut le préciser sur l'offre.

ARTICLE 12 : PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de dépassement d'un délai d'exécution tel que spécifié à l'article 11, le Fournisseur est passible d'une pénalité égale à 1‰ du montant du contrat par jour de retard, dans la limite toutefois d'un plafond maximal de 10% du montant du contrat, au-delà duquel il est fait application des dispositions de l'article 15.

ARTICLE 13 : RÉCEPTION – VÉRIFICATION

a) Vérification

Les opérations de vérification des triporteurs objets du présent cahier des charges auront lieu au lieu de livraison ; elles seront effectuées sous la responsabilité du responsable technique de ce projet.

b) Réception

La réception finale sera prononcée avec la satisfaction d'IRESEN selon les points suivants :

- La mise en service et l'homologation des triporteurs
- La vérification de la conformité de l'ensemble des triporteurs électriques avec le bon de commande

ARTICLE 14 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué à 30 jours fin de mois au vu de la facture du Prestataire et du PV de réception définitif.

Le Prestataire doit produire une facture commerciale numérotée établie en 03 exemplaires signée, datée et arrêtée en toutes lettres. Elle devra indiquer les références du Contrat de la commande afférente.

Lesdites factures devront être adressées à la Comptabilité Fournisseurs d'IRESEN, sise 16, Rue Amir Sidi Mohamed Souissi, Rabat- Maroc.

ARTICLE 15 : RESILIATION DU CONTRAT

Indépendamment des cas prévus par le Droit commun, le Contrat issu du présent cahier des charges pourra être résilié de plein droit par IRESEN, aux torts du Prestataire, après mise en demeure par lettre recommandée passé un délai de 20 jours et dans les cas suivants :

- ▶ Actes frauduleux portant sur la nature, la qualité et la fiabilité des triporteurs objets du présent cahier des charges
- ▶ En cas de dépassement du plafond des pénalités de retard tel qu'indiqué à l'article 12.